

Les Compagnies Loblaw Limitée mettent en garde les investisseurs concernant l'« offre de rachat restreinte » en deçà des attentes du marché de TRC Capital

BRAMPTON, ON, le 25 août 2023 /CNW/ - Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw ») a reçu un avis d'offre de rachat restreinte non sollicitée de TRC Capital Investment Corporation (« TRC Capital ») concernant le rachat de jusqu'à 1 million d'actions ordinaires de Loblaw, soit environ 0,0032 % de ses actions ordinaires en circulation, à un prix inférieur au marché de 111,11 \$ CA par action.

Loblaw prévient les actionnaires que l'offre de rachat restreinte a été faite à un prix inférieur aux récents prix du marché, qui représente une décote de 4,15 % par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la Bourse de Toronto le 15 août 2023, soit la dernière journée de négociation précédant l'entrée en vigueur de l'offre de rachat restreinte.

Loblaw n'est pas associée à TRC Capital ni à son offre et ne recommande ni n'endosse cette offre de rachat restreinte non sollicitée.

TRC Capital a déjà fait des offres de rachat restreintes non sollicitées semblables pour des actions de plusieurs autres sociétés ouvertes. Les offres de rachat restreintes sont conçues pour éviter de devoir se soumettre aux exigences en matière de divulgation et de procédure applicables à la plupart des offres en vertu de la réglementation canadienne et américaine sur les valeurs mobilières. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis recommandent aux investisseurs de faire preuve de prudence en ce qui concerne les offres de rachat restreintes et ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet des celles-ci, notamment quant à la possibilité que les investisseurs déposent leurs titres en réponse à de telles offres sans saisir pleinement le cours offert dans l'offre par rapport à la valeur réelle du titre sur le marché.

Vous trouverez les lignes directrices de longue date de l'ACVM sur la pratique des offres d'achat restreintes sur le site Web de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'adresse www.osc.gov.on.ca/en/SecuritiesLaw_csa_19991210_61-301.jsp.

La SEC a publié des conseils à l'intention des investisseurs concernant les offres d'achat restreintes, qui se trouvent sur son site Web à l'adresse <https://www.sec.gov/reportspubs/investor-publications/investorpubsminitend>.

Les actionnaires qui envisagent d'opter pour l'offre de rachat restreinte de TRC Capital doivent examiner attentivement les documents de l'offre de TRC Capital, obtenir le cours actuel de leurs actions sur le marché et consulter leur courtier ou leur conseiller financier.

Loblaw demande qu'une copie de ce communiqué soit incluse dans toute distribution de documents concernant l'offre de rachat restreinte des actions ordinaires de Loblaw faite par TRC Capital.

Selon les documents de l'offre de TRC Capital, les actionnaires de Loblaw qui déposent leurs actions dans l'acceptation de l'offre peuvent retirer leurs actions en tout temps avant le 15 septembre 2023, à 0 h 01 (heure de Toronto), en suivant les procédures décrites dans les documents de l'offre.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Canada, et le plus important détaillant au pays. Loblaw offre aux Canadiens et aux Canadiennes des produits alimentaires, des produits de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, des fournitures de tout genre ainsi que des produits et des services financiers et de téléphonie mobile. Comptant sur plus de 2 400 points de vente franchisés, affiliés et lui appartenant à la grandeur du Canada, Loblaw, ses franchisés et ses propriétaires associés emploient plus de 221 000 employés à temps plein et à temps partiel, ce qui en fait l'un des plus importants employeurs du secteur privé au Canada.

La raison d'être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 050 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du marché^{MC} et le Choix du Président^{MD}.

Roy MacDonald, vice-président, Relations avec les investisseurs, 905 861-2243, investor@loblaw.ca